



LES MÉDIAS SOCIAUX ET LA DÉONTOLOGIE

Voici le questionnaire se référant à la rubrique *In Vivo* de l'édition du mois de mai 2017 de la revue *Le LabExpert*. La lecture et la réponse aux questions vous donnent droit à une heure de crédit de formation continue (30 minutes pour la lecture du texte et 30 minutes pour les réponses au questionnaire) avec une limite de quatre heures par période de référence. Après avoir répondu aux questions, il est important d'inscrire vos heures de formation accumulées dans votre *Micro-portfolio* sur la plateforme électronique *Formaline*. Le questionnaire doit être conservé à titre de preuve. Bonne lecture !

QUESTIONNAIRE

1 Quelles sont les conséquences du non-respect d'une obligation déontologique pour le technologiste médical ?

2 Comment l'utilisation des médias sociaux peut-elle affecter la relation technologiste médical-client et comment protéger cette relation ?

3 Est-ce que la déontologie s'applique lorsque nous utilisons les médias sociaux dans notre vie privée ?

4 Quelle est la distinction entre médias sociaux et médias traditionnels ?

5 Pour minimiser les faux pas sur les médias sociaux, quelles sont les trois réflexes suggérés ?
